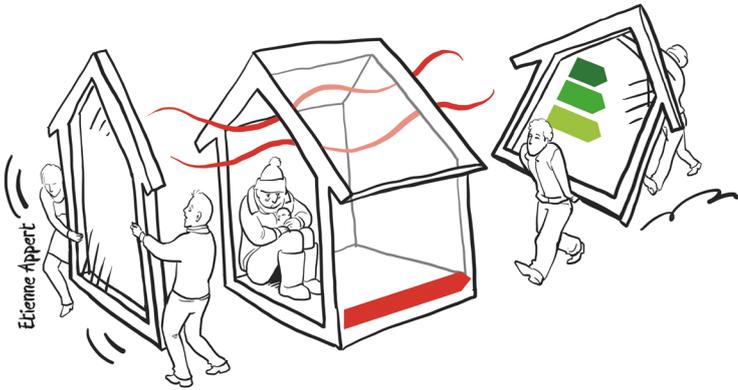


Douze mois après le lancement
d'un grand plan national...

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS AU POINT MORT



Le 26 avril 2018, Nicolas Hulot présentait son plan national de rénovation énergétique des bâtiments. Un an plus tard, le ministère a changé de locataire, et la France ne montre aucun signe crédible de rattrapage de son retard en matière de transition énergétique des bâtiments. Ce plan fixait l'objectif « d'éradiquer d'ici dix ans » (soit 2028) 1,5 million de logements inefficaces (de classe énergétique F et G) habités par des propriétaires aux faibles revenus. Il présentait diverses actions et un calendrier pour atteindre ce nouvel objectif, en recul par rapport à la Loi de transition énergétique de 2015 qui prévoyait la rénovation d'ici 2025 de la totalité des 7 millions de « passoires énergétiques ». Force est de constater que ces lignes directrices déjà fragiles n'ont pas été suivies ni mises en œuvre depuis lors.



TRISTE PREMIER ANNIVERSAIRE

En l'absence de comptabilité officielle et de concrétisation de l'observatoire annoncé par le gouvernement, on estime qu'environ 40 000 rénovations permettant d'amener un logement au niveau « basse consommation » (étiquette B) ont été menées en 2018. De nombreuses autres opérations de rénovation ont permis un gain énergétique (environ 250 000) qui reste cependant en dessous du niveau de performance nécessaire pour atteindre, même progressivement, le niveau souhaité pour les logements en 2050.

Pourtant, le plan de rénovation reconnaît que la rénovation performante des bâtiments représente un enjeu de première importance pour protéger les citoyens et les entreprises contre les variations des prix de l'énergie et augmenter le confort des

habitants et des usagers. Elle est aussi indispensable pour rattraper le retard de la France, qui ne respectera pas son objectif européen de 20 % d'économies d'énergie en 2020 (les bâtiments représentant près de la moitié de nos consommations énergétiques, soit plus que les transports ou l'industrie).



OBJECTIF : UN PARC DE BÂTIMENTS BASSE CONSOMMATION

Or le retard continue de s'accumuler : de nombreuses mesures prévues (transformation du Crédit d'impôt en « prime travaux », introduction d'un diagnostic de performance énergétique opposable, critère de performance énergétique minimum pour les locataires, ré-écriture du cadre pour les bâtiments tertiaires, et mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat..) sont soit retardées, soit mises en œuvre de manière très insuffisante. **L'accent est mis sur la baisse des coûts à court terme favorisant la rénovation par étapes et un comportement économe des usagers, au détriment des investissements réels dans la rénovation performante des bâtiments.** En introduisant ce recul dangereux sur la performance énergétique des travaux (remplacement des objectifs de rénovation complète par des travaux non coordonnés) et le montant des aides (baisse de 25 % en 2019), l'État renonce à l'objectif de lutte contre la précarité énergétique et fait le pari de l'énergie « décarbonée » pour atteindre ses objectifs climatiques de long terme.

« Des opérations de rénovation ont permis un gain énergétique mais pas assez pour atteindre le niveau souhaité pour les logements en 2050 »

Le dispositif de « chaudières à 1 euro » pour les ménages les plus modestes illustre **cette tendance du gouvernement qui communique aujourd'hui abondamment sur des solutions court-termistes, au mépris d'économies d'énergie durables et vraiment utiles pour les citoyens** (voir ci-dessous). 83 % d'entre eux estiment pourtant qu'il faut « dégager des financements pour engager la rénovation thermique des bâtiments les plus mal isolés » parmi cinq autres propositions écologiques et sociales plébiscitées par les Français (sondage BVA, mars 2019) : ils comprennent les avantages de ces travaux mais pour passer à l'acte, ils ont besoin de clarté dans les aides disponibles et de soutien, sous la forme d'un accompagnement humain, neutre et de qualité (voir page suivante les résultats du sondage Ipsos 2018).



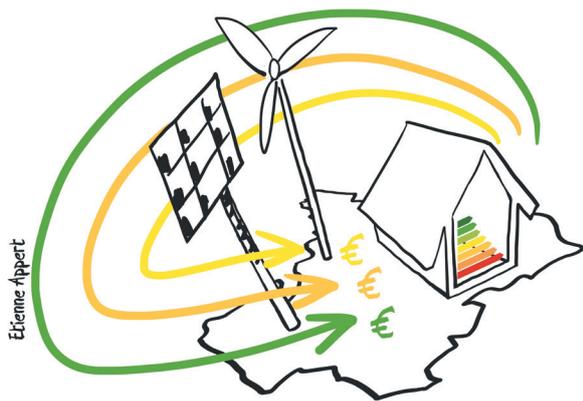
UN SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

La Loi de transition énergétique prévoit la création d'un service public pour informer, conseiller et accompagner les ménages tout au long de leur parcours de rénovation. La rénovation d'un logement est un chantier complexe, pour lequel les ménages ont besoin de conseils objectifs et personnalisés afin d'opérer les bons choix techniques, et ainsi maximiser le potentiel d'économie d'énergie et minimiser le montant de leurs factures. **C'est également un projet très local qui doit pouvoir s'appuyer sur les artisans et les professionnels du bâtiment d'un territoire**, les filières de matériaux et les équipements locaux. Dans le Jura, les conseillers préconisent l'installation de poêles à bois, à Montpellier ils privilégient le confort d'été.

Bien qu'il existe aussi sur le terrain dans une version minimum, grâce aux missions réalisées par les conseillers du réseau Faire, ce service public n'a aujourd'hui pas les moyens financiers de se déployer pour bénéficier à tous, et particulièrement aux ménages les plus fragiles. Pire, l'État ne propose aucune trajectoire pour déployer ce



“ La rénovation d'un logement est un chantier complexe, pour lequel les ménages ont besoin de conseils objectifs et personnalisés ”



service public qui coûterait en tout et pour tout 200 millions d'euros par an, au risque de détruire l'expertise construite depuis près de 20 ans par les Espaces Info Energie. Le déploiement de ce « guichet unique » de la rénovation dans les territoires doit enfin aller de pair avec une amélioration de l'efficacité et de la lisibilité des aides aux travaux de rénovation énergétique.

Les motivations et les freins à la rénovation énergétique

SONDAGE

Selon un sondage IPSOS publié le 12 mars 2019, les Français sont conscients des bénéfices potentiels liés à la rénovation thermique. Motivés par la réalisation d'économies financières et le confort qu'ils gagneraient à rénover leur logement, ils observent néanmoins plusieurs freins qui empêchent leur « passage à l'acte » : d'une part, les investissements financiers nécessaires (**55%** des personnes interrogées), d'autre part la complexité du projet (**37%** d'entre elles) comme par exemple : obtenir une autorisation légale, discuter du projet avec des copropriétaires, trouver un entrepreneur fiable, quitter le logement au cours de travaux... apparaissant comme un fardeau. Autant d'arguments qui soulignent l'importance d'un « tiers de

confiance » accompagnant le citoyen dans le montage de son projet, et au cours de sa réalisation.

« *La meilleure façon de réduire durablement ses factures est de commencer par bien isoler le logement pour réduire son besoin en énergie* »

La vraie solution : un service public de qualité

Créé en 2001, un réseau de 500 conseillers « Info Energie » regroupés aujourd'hui sous la bannière « Faire » apportent des conseils objectifs, de qualité, gratuits et indépendants aux ménages qui souhaitent rénover leur logement, grâce à des financements publics nationaux et locaux.

Travaillant au sein de structures diverses (associations, agences locales de l'énergie et du climat, collectivités), ancrées localement, ils préfigurent le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et doivent donc être renforcés, pour accompagner tous les citoyens sur le terrain. Au quotidien, l'expertise de ces conseillers est reconnue et fortement appréciée, avec un taux de satisfaction des particuliers qui s'élève à 93% (source Ademe) !

En plus, ils contribuent à faire émerger un marché de la rénovation là où des modèles économiques n'existent pas encore. Pourtant, ce service est actuellement affaibli, à cause d'un manque de visibilité sur son périmètre d'action et ses financements, et menacé à très court terme. Sans l'attribution d'une partie de la contribution climat énergie à ces missions, il ne pourra pas exister !

Les changements de chaudière à 1 euro : une fausse bonne idée ?



Rendre l'efficacité énergétique la plus accessible possible - en particulier pour les ménages modestes - est bien sûr indispensable mais le dispositif actuel « coup de pouce CEE » et les offres de changement de chaudière à 1 euro posent problèmes. Pourquoi ? Le chauffage au fioul est souvent choisi pour les maisons individuelles dans les zones rurales sans accès au réseau de gaz. Au cours actuel du pétrole, il reste relativement abordable, mais sera fortement pénalisé par l'augmentation des prix à venir et les émissions de gaz à effet de serre qu'il génère. L'idée de le remplacer par une pompe à chaleur est séduisante car elle permet en théorie de réduire les émissions de CO₂ et les factures de chauffage (la pompe à chaleur consomme de l'électricité, mais pas autant qu'un chauffage électrique classique).

Cependant, la meilleure façon de réduire durablement ses factures est de commencer par bien isoler le logement, pour réduire son besoin en énergie ! Cela permet d'installer un système de chauffage moins puissant et donc moins gourmand en énergie. Si la chaudière d'un logement mal isolé est remplacée par une pompe à chaleur, celle-ci doit avoir une puissance importante et consommera plus d'électricité que dans un logement bien isolé. C'est une occasion ratée de réduire les consommations d'énergie, en particulier lors des pics de consommation, quand le contenu en CO₂ et le prix de l'électricité augmentent.

Les nombreux retours d'expérience mitigés sur les « travaux à 1 euro » (qui ne sont pas systématiques mais vont du défaut de mise en œuvre à l'arnaque pure et simple) incitent aussi à la prudence. Le remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur trop petite rendrait par exemple le logement inchauffable. Enfin, ce dispositif pose un dernier problème de taille : il fait des installateurs des prescripteurs de travaux, alors que les ménages ciblés ne sont souvent pas en mesure d'évaluer par leurs propres moyens les risques associés à des choix inadaptés. Il existe pourtant aujourd'hui d'autres offres permettant de réaliser des rénovations complètes, très performantes et abordables (le programme Dorémi, par exemple) !

LES GRANDS AXES DU PLAN DE RÉNOVATION EN 2018	LES ACTIONS PRÉVUES
<p>Axe 1</p> <p>Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs</p>	<p>① Définir des objectifs clairs et ambitieux.</p> <p>② Améliorer le suivi de la rénovation énergétique et l'accès aux données.</p> <p>③ Mettre en place un pilotage resserré, associant les collectivités territoriales, pour des actions co-construites avec tous les acteurs.</p>
<p>Axe 2</p> <p>Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique</p>	<p>④ Porter une communication aux messages renouvelés, qui donnent envie et créer une signature commune de la rénovation, qui donne confiance.</p> <p>⑤ Placer les territoires au cœur de la stratégie de massification.</p> <p>⑥ Rendre les parcours, aides, financements et incitations lisibles, cohérents, efficaces et mobilisateurs pour tous les ménages, y compris en copropriétés.</p> <p>⑦ Lutter en priorité contre la précarité énergétique.</p>
<p>Axe 3</p> <p>Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier du parc public</p>	<p>⑧ Maintenir une exigence ambitieuse de rénovation du parc tertiaire, public et privé.</p> <p>⑨ Favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements et stratégies innovants.</p> <p>⑩ Favoriser la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation.</p>
<p>Axe 4</p> <p>Accélérer la montée en compétence et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments</p>	<p>⑪ Accélérer la montée en compétences de la filière pour améliorer la confiance et la qualité.</p> <p>⑫ Soutenir l'innovation, notamment numérique, et sa diffusion.</p>

UN AN PLUS TARD...	CONCLUSIONS
<p>Recul sur la date d'élimination des « passoires », incertitude sur le nombre de rénovations en 2030 (300 000 à 500 000) et abandon de l'objectif de rénovation complète en faveur de gestes uniques.</p>	<p>Le gouvernement ne propose aucune avancée sur la performance des bâtiments existants. Les consommations des bâtiments augmentent et les objectifs modestes du Plan ne seront pas atteints en l'absence de pilotage et de volonté politique.</p>
<p>Toujours pas de tableau de bord de suivi du plan ni d'observatoire de la rénovation, aucun chiffre récent sur le logement collectif.</p>	
<p>Pas de nomination d'un délégué interministériel, aucune réunion du comité de pilotage du plan depuis juillet 2018, suspension des travaux avec les collectivités territoriales pour la mise en place d'un service public de la performance énergétique dans les territoires.</p>	
<p>Lancement d'un nouveau site internet et de la marque « FAIRE » en septembre 2018 : le portail renvoie au dispositif Point Rénovation Info Service existant (mais menacé à court terme faute de financement prévu) et ne propose aucun contenu pour les professionnels et les collectivités. Charte en cours de signature avec les professionnels.</p>	<p>Le gouvernement n'a pas de stratégie claire et multiplie les travaux simples, au détriment des rénovations complètes performantes, indispensables pour réduire vraiment la précarité énergétique. Le dispositif français repose sur une réglementation et des solutions peu efficaces et généralement inadaptées aux problématiques des locataires et copropriétaires.</p>
<p>Expérimentations locales et développement d'outils financés via les dispositifs de Certificats d'économie d'énergie (CEE), mais pas de moyens pour structurer l'action publique au niveau local. Délégation de service public aux opérateurs privés (aides Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat, par exemple).</p>	
<p>Baisse de 25 % des aides publiques en 2019 (division par deux du Crédit d'impôts Transition énergétique), étude sur les incitations pour les bailleurs privés non publiée, débat sur le crédit d'impôt mal documenté. Atteinte du niveau de performance BBC (Bâtiment basse consommation) remis en cause par l'approche par gestes uniques et les offres à 1 euro.</p>	
<p>Transformation du crédit d'impôt en prime pour les ménages modestes retardée d'un an, refus d'introduire un critère de performance énergétique minimum lisible pour les locataires, retard dans la réforme pour rendre le diagnostic de performance énergétique opposable (annoncé pour 2019, désormais pour 2021), éventuelles mesures contraignantes sur les passoires énergétiques repoussées à 2023.</p>	
<p>Le décret tertiaire en préparation ne pose aucun objectif avant 2030 (contre 2025 auparavant) et remplace l'obligation de travaux performants par des gestes à bas coût. Les bâtiments de moins de 1000 m² bénéficieront encore de dispenses.</p>	<p>Les mesures proposées retardent la réalisation de travaux qui restent nécessaires, en déplaçant l'enjeu de baisse de la consommation des bâtiments tertiaires des propriétaires vers les utilisateurs.</p>
<p>En l'absence d'objectifs ambitieux, les financements et les mesures déployés ne contribueront pas à une réduction durable des consommations.</p>	
<p>Les prêts proposés par la Caisse des Dépôts sont inadaptés aux besoins des collectivités et inutilisés (6 millions d'euros distribués sur les 2 milliards prévus entre 2018 et 2022).</p>	
	<p>Les innovations et services développés dans un cadre peu ambitieux sont déconnectés de l'enjeu environnemental, économique et social de la rénovation énergétique.</p>
<p>Le dispositif CEE soutient plusieurs programmes ambitieux mais finance surtout des travaux uniques. Arrêt du financement des plateformes de la rénovation énergétique en juin 2019.</p>	



Jean-Baptiste Lebrun
Directeur du CLER - Réseau pour la transition énergétique

Malgré les ambitions affichées, un an après la publication du Plan de rénovation énergétique des bâtiments et un peu plus de six mois après la démission de Nicolas Hulot, la politique d'efficacité énergétique française est en recul. Sous couvert de « simplification » et de « massification », c'est la logique du moins-disant qui s'impose partout, des financements aux réglementations, et jusqu'au pilotage de la politique elle-même puisque ce triste anniversaire marque aussi l'absence de suivi du plan par le gouvernement.



Célia Blauel
Adjointe à la Maire de Paris en charge de la transition écologique

À Paris comme ailleurs, la rénovation des bâtiments au niveau basse consommation est un impératif pour atteindre la neutralité carbone et un mix énergétique 100 % énergie renouvelable. La Mairie agit depuis plus de dix ans dans ce sens et le nouveau Plan Climat accroît cet engagement : soutien à l'Agence parisienne du climat, rénovation de 5000 logements sociaux par an, programme Eco-Rénovons Paris pour les copropriétés... Mais pour réussir ce défi considérable, l'alignement de l'ensemble des acteurs est indispensable et, malheureusement, force est de constater aujourd'hui que l'Etat n'est pas à la hauteur.



Anne Girault
Directrice de l'Agence parisienne du climat (APC)

Les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) jouent un rôle essentiel dans le passage à l'acte vers des travaux efficaces et adaptés. Elles accompagnent la demande des particuliers, favorisent la consolidation des filières professionnelles et l'émergence de nouveaux métiers et services. Par exemple, avec l'approche développée par l'APC, en particulier celle du Coachcopro, nous avons montré la pertinence et l'efficacité des démarches de terrain venant en appui des politiques locales. Les incertitudes qui pèsent sur le financement du SPPEH toujours pas défini concrètement, risquent de mettre en péril ce service et de faire disparaître un segment entier de la chaîne de décision. À l'APC, nous demandons donc que le sujet de l'accompagnement et de son financement soit traité dès 2019.



Jean Merckaert
Directeur Action et Plaidoyer France-Europe au Secours Catholique

Si des smicards ont du mal à joindre les deux bouts, la difficulté est plus grande encore quand on n'a que 540 euros par mois, comme les personnes que nous recevons au Secours Catholique. Elles sont prises en étau entre ces revenus minuscules et des dépenses contraintes qui augmentent, notamment pour pouvoir se loger ou se chauffer. C'est une des principales préoccupations qui émergent des débats que nous avons mené un peu partout en France. En investissant massivement dans l'amélioration du logement pour réduire les factures d'énergie, le gouvernement a une fantastique opportunité de faire de la transition écologique une bonne nouvelle pour les ménages modestes.



Pauline Mispoulet
PDG du GESEC (Groupeement économique sanitaire électricité chauffage)

Une vraie transition énergétique des logements et des bâtiments tertiaires (bureaux, hôpitaux, écoles) nécessite des solutions très performantes, or les innovations et les financements issus du plan de rénovation sont déconnectés des enjeux centraux de performance et de qualité. Cette fuite en avant est une occasion manquée pour les ménages et les petites et moyennes entreprises locales de l'efficacité énergétique.

CONTACTS PRESSE

CLER - Réseau pour la transition énergétique
Jane MERY
jane.mery@cler.org
0678534589

Coalition France Efficacité énergétique
Romain Riollet
romain.riollet@coalition-energie.org
0155 86 80 06

Initiative Rénovons
Danyel Dubreuil
danyel.dubreuil@renovons.org
0180 89 58 38